



Développement durable 2024-2034 de la Municipalité de Saint-Agapit

Politique et plan d'action

Novembre 2023

1. Introduction

La Municipalité de Saint-Agapit s'engage à créer un avenir durable en harmonie avec son environnement naturel, sa communauté diversifiée et son économie prospère. Cette politique et plan de développement durable énonce notre vision, nos objectifs et nos actions pour renforcer la résilience de notre municipalité face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Notre ambition est de préserver la qualité de vie des générations futures.

2. Description des enjeux environnementaux, sociaux et économiques pertinents pour la municipalité

La Municipalité de Saint-Agapit est confrontée à divers défis tels que le changement climatique, la gestion des déchets, la mobilité urbaine, l'équité sociale et l'accès à des logements abordables.

Cependant, notre municipalité dispose d'atouts tels que des attraits naturels, une population engagée et des entreprises innovantes. Ces éléments nous permettent de créer un avenir durable pour tous.

3. Déclaration de la vision à long terme pour un avenir durable de la municipalité

Nous aspirons à devenir une Municipalité modèle en matière de durabilité, où l'équité, la prospérité économique et la préservation de l'environnement s'entrelacent harmonieusement.

À titre de gouvernement de proximité, la Municipalité fait montre d'une attitude proactive en matière de développement durable et d'une grande capacité d'adaptation face aux changements.

Nos principes directeurs incluent l'intégrité environnementale, l'inclusion sociale, l'aspect économique et la gouvernance.

4. Axes spécifiques

Le plan de développement durable témoigne l'engagement de la Municipalité à adopter une vision à long terme qui permettra d'orienter ses futures actions.

Les axes spécifiques suivants, dont on retrouve quelques-uns dans la Planification Stratégique 2020-2025 et la Politique Familial MADA, guideront la Municipalité dans le développement de toutes ses sphères.

ENVIRONNEMENT :

Axe 1 Adopter un mode de gestion responsable de ses ressources pour répondre aux besoins futurs de la communauté	
Objectif 1.1	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air
Objectif 1.2	Améliorer la gestion des eaux pluviales
Objectif 1.3	Diminuer l'utilisation de l'énergie non renouvelable

Axe 2 Diminuer l'empreinte écologique	
Objectif 2.1	Favoriser les déplacements actifs
Objectif 2.2	Aménager des environnements propices aux saines habitudes de vie
Objectif 2.3	Augmenter le couvert végétal du territoire
Objectif 2.4	Gestion globale des déchets et des matières résiduelles

SOCIAL :

Axe 3 Offrir une gamme variée de loisirs variée répondant aux besoins des différentes tranches d'âges	
Objectif 3.1	Créer un espace public propice au rassemblement intergénérationnel
Objectif 3.2	Favoriser l'implication des jeunes
Objectif 3.3	Entretien et améliorer les infrastructures existantes
Objectif 3.4	Diversifier l'offre d'activités récréatives et culturelles

Axe 4 Faire de notre communauté un milieu de vie attractif et favorable à la rétention de la population en offrant des services adaptés aux besoins des familles et des aînés.	
Objectif 4.1	Améliorer l'accessibilité aux grands centres urbains
Objectif 4.2	Assurer une offre suffisante et de qualité des logements sociaux et communautaires
Objectif 4.3	Assurer la pérennité du service médical
Objectif 4.4	Favoriser l'accueil des nouveaux arrivants

Axe 5 Aménager un milieu de vie attrayant, sécuritaire et dynamique qui contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens.	
Objectif 5.1	Mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti
Objectif 5.2	Sécuriser les enfants dans leur déplacement actif vers l'école
Objectif 5.3	Augmenter la sécurité dans les quartiers
Objectifs 5.4	Augmenter l'autonomie alimentaire des citoyens

ÉCONOMIQUE :

Axe 6 Favoriser le développement économique tout en préservant un équilibre dans l'occupation du territoire.	
Objectif 6.1	Développer le secteur commercial
Objectif 6.2	Mettre en valeur le territoire et les activités agricoles
Objectif 6.3	Soutenir l'achat local

Axe 7 Assurer la pérennité des infrastructures municipales	
Objectif 7.1	Amélioration de la capacité de traitement des étangs aérés
Objectif 7.2	Mise aux normes des bâtiments municipaux priorisant l'accessibilité universelle

GOUVERNANCE :

Axe 8 Privilégier une administration municipale écoresponsable	
Objectif 8.1	Mettre en œuvre les actions du Plan d'action durable au sein de l'organisation municipale
Objectif 8.2	Établir un réseau de partenaires pour le déploiement des actions de développement durable

5. Objectifs et actions spécifiques et mesurables pour chaque domaine clé du développement durable :

ENVIRONNEMENT :

AXE 1 *Adopter un mode de gestion responsable de ses ressources pour répondre aux besoins futurs de la communauté*

- 1.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air
 - Éliminer les îlots de chaleur.
- 1.2 Améliorer la gestion des eaux pluviales
 - Construction de bassins de rétention;
 - Adopter une réglementation favorisant la rétention à la source;
 - Favoriser l'utilisation des barils de pluie.
- 1.3 Diminuer l'utilisation de l'énergie non renouvelable
 - Mise en place d'un programme favorisant l'implantation de bornes de recharge sur les terrains municipaux;
 - Lors de la rénovation et la restauration des bâtiments municipaux, évaluez la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique de ceux-ci.

AXE 2 *Diminuer l'empreinte écologique*

- 2.1 Favoriser les déplacements actifs
 - Entretien du réseau cyclable;
 - Ajout de bornes de recharge pour les vélos électriques.
- 2.2 Aménager des environnements propices aux saines habitudes de vie
 - Construction d'une halte santé à l'intersection de la piste cyclable et de l'avenue Bergeron;
 - Poursuivre l'aménagement du Sentier pédestre de la rivière Noire et du sentier de vélo cross-country;
 - Assurer la pérennité de la piste de ski de fond et de raquettes.
- 2.3 Augmenter le couvert végétal du territoire
 - Mettre en place les actions de la Politique de l'arbre;
 - Soutenir l'intégration des arbres dans les projets de construction;
 - Rappeler l'existence d'une réglementation relative à l'abattage des arbres.
- 2.4 Gestion globale des déchets et des matières résiduelles
 - Offrir des subventions pour l'achat de couches lavables et de produits hygiéniques lavables;
 - Bonifier les services de l'Écocentre;
 - Sensibiliser les citoyens au compostage domestique.

SOCIAL :

AXE 3 Offrir une gamme de loisirs variés répondant aux besoins des différentes tranches d'âges

3.1 Créer un espace public propice aux rassemblements intergénérationnels

- Animer la scène des Générations.

3.2 Favoriser l'implication des jeunes

- Bonifier la collaboration avec Générations Be Apit;
- Promouvoir l'implication des jeunes via les différents médias;
- Mise en place d'un conseil municipal jeunesse;
- Réserver un budget pour des projets soumis et réalisés par des jeunes;
- Mise en place des actions inscrites dans le programme *Municipalité Amie des enfants*.

3.3 Entretenir et améliorer les infrastructures existantes

- Mise à niveau du Centre sportif G.H. Vermette (aréna);
- Mise à niveau du chalet des loisirs avec ajout d'un ascenseur qui complètera les travaux visant à rendre l'édifice accessible universellement.

3.4 Diversifier l'offre d'activité récréative et culturelle

- Proposer une programmation d'activités récréatives et culturelles innovantes et variées pour tous les groupes d'âge.

AXE 4 Faire de notre communauté un milieu de vie attractif et favorable à la rétention de la population en offrant des services adaptés aux besoins des familles et des aînés.

4.1 Améliorer l'accessibilité aux grands centres urbains

- Collaborer avec la MRC de Lotbinière à l'implantation d'un service de transport vers les grands centres;
- Implanter un service de transport vers les grands centres.

4.2 Assurer une offre suffisante et de qualité des logements sociaux et communautaires

- Promouvoir le développement résidentiel du Sieur de St-Luc;
- Informer les entrepreneurs en construction de l'existence d'un programme de subvention pour la construction de logements abordables;
- Collaborer avec les dirigeants de l'OMH de Lotbinière pour augmenter l'offre de logements abordables.

4.3 Assurer la pérennité du service médical

- Implanter une clinique d'infirmières;
- Collaborer à la mise en place d'un réseau de cliniques médicales sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

4.4 Favoriser l'accueil des nouveaux arrivants

- Organiser annuellement des activités d'accueil pour les nouveaux arrivants;
- Conception de pochettes informatives pour les nouveaux arrivants identifier une personne-ressource pour l'accueil des nouveaux arrivants.

AXE 5 Aménager un milieu de vie attrayant, sécuritaire et dynamique qui contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens.

5.1 Mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti

- Mettre en place les améliorations proposées par les Fleurons du Québec;
- Consolidation, protection et valorisation du patrimoine bâti.

5.2 Sécuriser les enfants dans leur déplacement actif vers l'école

- Solliciter les écoles primaires pour le service de Trottibus;
- Maintenir le service de brigadier scolaire;
- Délimiter des corridors de marche.

5.3 Augmenter la sécurité dans les quartiers

- Ajouter une traverse piétonnière face au Parc des Générations;
- Ajouter des modérateurs de vitesse;
- Poursuivre la prévention par le biais des visites bisannuelles du service; incendie
- Collaborer avec l'organisme Parents-Secours et faire connaître leurs services.

5.4 Augmenter l'autonomie alimentaire des citoyens

- Collaborer avec l'Aide alimentaire Lotbinière et le Comité de bienfaisance;
- Implanter un frigo communautaire;
- Mettre en place les actions en lien avec les Incroyables Comestibles;
- Tenir un événement d'échange de plantes potagères et de semis au printemps;
- Faire la promotion de la localisation des potagers en cours avant des résidences;
- Mettre en place des parcelles de terres cultivables à la disposition des citoyens.

ÉCONOMIQUE :

AXE 6 Favoriser le développement économique tout en préservant un équilibre dans l'occupation du territoire.

6.1 Développer le secteur commercial

- Relocaliser l'épicerie dans le nouveau secteur commercial de l'avenue Bergeron.

6.2 Mettre en valeur le territoire et les activités agricoles

- Mise en place des actions proposées dans le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière PDZA.

6.3 Soutenir l'achat local

- Promouvoir les producteurs locaux par le biais d'activités de mise en valeur;
- Faire l'achat en tant que consommateur dans les commerces locaux;
- Augmenter les publications des entreprises locales sur nos réseaux sociaux;
- Voir à la pérennité du point de chute Du Terroir à L'Armoir;
- Démarrer un marché public offrant aux entreprises locales un point de vente commun pour leurs produits;
- Implanter un Pop-Up Shop(marché) de Saint-Agapit;
- Soutenir les actions de la chambre de commerce de Lotbinière.

AXE 7 Assurer la pérennité des infrastructures municipales

7.1 Amélioration de la capacité de traitement des étangs aérés et la capacité de distribution de l'eau potable

- Élaborer la préparation du projet d'aménagement des eaux usées en collaboration avec les différents partenaires au dossier;
- Déposer une demande d'aide financière au Programme Primeau pour la réalisation des plans et devis du projet d'eau potable.

7.2 Mise aux normes des bâtiments municipaux priorisant l'accessibilité universelle

- Préparer les plans et devis des bâtiments municipaux n'ayant pas d'ascenseur;
- Déposer des demandes de subvention auprès du Programme Primada et du Fonds d'accessibilité du fédéral.

GOUVERNANCE :

AXE 8 Privilégier une administration municipale éco responsable

8.1 Mettre en œuvre les actions du Plan d'action durable au sein de l'organisation municipale

- Créer un comité municipal de suivi du PADD;
- Communiquer le Plan d'action durable de la Municipalité aux employés municipaux et favoriser leur adhésion à ce programme;
- Établir une communication continue entre les citoyens, les gestionnaires et le personnel sur les objectifs en matière de développement durable.

8.2 Établir un réseau de partenaires pour le déploiement des actions de développement durable

- Collaborer avec les différents organismes communautaires locaux, le Carrefour Emploi Lotbinière, le Centre d'études collégiales de Lotbinière, la MRC de Lotbinière pour la mise en place des actions du Plan de développement durable.

6. Indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan

- Le taux de canopée du milieu urbain.
- Le nombre de bornes de recharge installées.
- Le taux de recyclage et de compostage annuel.
- La mise en place d'un service d'autobus régional
- Le nombre d'espaces verts et de parcs créés chaque année.
- Le nombre de logements sociaux et abordables créés.
- Le nombre de nouveaux arrivants qui élisent domicile sur le territoire municipal

7. Description du cadre de gouvernance pour la mise en œuvre du plan

La mise en œuvre de ce plan sera supervisée par un comité de suivi du Plan de développement durable consacré au développement durable. Ce comité collaborera avec des organisations communautaires, des entreprises locales et des experts pour assurer une mise en œuvre efficace et inclusive.

8. Plan de communication visant à informer et impliquer les parties prenantes dans la démarche de développement durable

Des campagnes de sensibilisation seront menées pour informer les résidents et les différents partenaires municipaux sur les enjeux du développement durable et l'importance de leur engagement dans cette démarche.

Par la suite, nous organiserons des consultations publiques pour recueillir les commentaires et les suggestions de nos différents partenaires ainsi que des citoyens sur ce plan.

9. Mécanismes prévus pour le suivi régulier des progrès et l'ajustement du plan en fonction des résultats obtenus

Le plan sera revu chaque année pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés. Des ajustements seront apportés en fonction des résultats obtenus et des changements de contexte.